

Classifica-
tion des
importa-
tions et
des expor-
tations.

283. La classification des articles énumérés dans le tableau suivant est la même que celle qui a été adoptée dans cet ouvrage, l'année dernière. On trouvera à la fin de ce livre une copie du tarif actuellement en force, ainsi qu'un index avec des nombres se référant au tableau suivant, de sorte que l'ordre dans lequel un article est placé peut être trouvé immédiatement.